



Respect des  
**droits de propriété intellectuelle** dans l'UE:  
résultats aux frontières de l'UE et  
dans le marché intérieur de l'UE en 2021

Décembre  
2022

**Respect des droits de propriété intellectuelle dans  
l'UE:  
résultats aux frontières de l'UE et dans le marché  
intérieur de l'UE en 2021**

## Synthèse

---

Depuis leur accord en 2020, la DG TAXUD et l'EUIPO publient conjointement un document annuel présentant les efforts déployés et les travaux réalisés par toutes les autorités dans le domaine du respect des droits de propriété intellectuelle (DPI). Cette deuxième édition présente les chiffres relatifs aux retenues de produits portant atteinte aux DPI ainsi que d'autres informations connexes en 2021.

Ce document factuel sur le «Respect des droits de propriété intellectuelle dans l'UE: résultats aux frontières de l'UE et dans le marché intérieur de l'UE en 2021» a été rédigé à partir des données sur les retenues aux frontières de l'UE signalées par les autorités douanières de 26 des 27 États membres de l'UE <sup>(1)</sup>, par l'intermédiaire du système d'information européen de lutte contre la contrefaçon et le piratage (COPIS) <sup>(2)</sup>, ainsi que des données sur les retenues dans le marché intérieur signalées par les autorités répressives de 21 des 27 États membres de l'UE <sup>(3)</sup> et par l'intermédiaire de l'IP Enforcement Portal (IPEP). Son objectif est de fournir des informations utiles pour étayer l'analyse des atteintes aux DPI dans l'UE et l'élaboration de contre-mesures appropriées. À plus grande échelle, il devrait fournir des données aux décideurs politiques de l'UE afin de leur permettre d'élaborer une base de données probantes pour établir des priorités et des politiques.

---

<sup>(1)</sup> Les données relatives aux retenues ne sont pas disponibles en Grèce pour l'année 2021.

<sup>(2)</sup> Conformément à la législation douanière pertinente de l'UE [et en particulier le règlement (UE) n° 608/2013], COPIS est le système d'information de lutte contre la contrefaçon et le piratage qui contient toutes les demandes d'intervention et toutes les retenues. COPIS est le seul canal juridique permettant le partage d'informations entre les titulaires de droit et les douanes.

<sup>(3)</sup> Pour être succincte, la partie du marché intérieur de l'UE correspondant à un État membre sera désignée, dans tout le document, comme étant le marché national de l'État membre. Les dossiers sur les retenues sur les marchés nationaux ne sont pas disponibles auprès des autorités répressives autrichiennes et allemandes, d'une part parce que leur réglementation ne permet pas à la police d'effectuer d'office des retenues de produits contrefaits ou piratés sur le marché national, d'autre part parce qu'elles n'ont pas encore rejoint le réseau de fourniture de données. En outre, les données relatives aux retenues de 2021 font toujours défaut sur les marchés nationaux du Danemark, du Luxembourg, de la Slovénie et de la Suède. Toutefois, l'absence de leurs données en 2021 ne modifie pas significativement les chiffres globaux concernant les tendances.

## **Retenues aux frontières de l'UE en 2021**

Le nombre annuel de retenues <sup>(4)</sup> de marchandises soupçonnées de porter atteinte à un droit de PI par les autorités douanières aux frontières de l'UE a légèrement augmenté en 2021 par rapport à l'année précédente (passant d'environ 70 000 en 2020 à environ 75 000 en 2021). Le nombre de procédures engagées a également augmenté, passant d'environ 102 000 en 2020 à environ 124 000 en 2021. Une évolution plus prononcée peut être observée en ce qui concerne le nombre d'articles retenus (passant d'environ 27 millions en 2020 à environ 42 millions en 2021), dépassant même le chiffre antérieur à la pandémie de COVID-19 en 2019. Toutefois, la valeur estimée des articles retenus n'a que légèrement augmenté (passant d'environ 778 millions d'EUR à environ 806 millions d'EUR). Le déplacement du panier de produits retenus des produits onéreux vers des catégories de produits moins chers, ainsi que la réduction de la valeur estimée par unité dans certaines des catégories d'articles retenus (à la fois parmi les plus nombreuses et parmi les plus chères), expliquent la modeste augmentation de la valeur estimée des produits retenus en 2021. Cela s'est produit malgré la forte augmentation du nombre d'articles retenus cette année-là, qui était la deuxième année de la pandémie de COVID-19. Toutes ces augmentations ont été signalées, malgré l'absence de données sur les retenues à la frontière grecque <sup>(5)</sup>.

En ce qui concerne le nombre de procédures, les sous-catégories de produits qui sont apparues le plus étaient les produits de consommation courante (vêtements et chaussures, chaussures de sport et autres) et les produits de luxe (sacs, portefeuilles et porte-monnaie, parfums et cosmétiques et montres). En ce qui concerne le nombre d'articles retenus, les sous-catégories dans lesquelles l'article unitaire est généralement plus petit en taille et en valeur et qui sont principalement transportées dans des cargaisons plus importantes, par exemple dans des conteneurs (matériel d'emballage, autres produits, accessoires de téléphones mobiles, jouets et autres articles de soins du corps), ont toutes occupé les cinq premières places. En ce qui concerne la valeur estimée des produits retenus, les produits de luxe dont l'article authentique correspondant à une valeur de vente au détail unitaire élevée dans le pays (en particulier en raison des marques concernées), tels que

---

<sup>(4)</sup> Chaque retenue est appelée un cas, qui comprend un certain nombre d'articles individuels, allant d'un à plusieurs millions, et peut couvrir différentes catégories de produits et différents titulaires de droit. Pour chaque titulaire de droit dans un cas, une procédure sera engagée par les douanes.

<sup>(5)</sup> Représentant historiquement entre 5 %-6 % des retenues de produits de contrefaçon aux frontières de l'UE, en termes de nombre d'articles et de valeur estimée respectivement.

les montres, les vêtements, les sacs, les portefeuilles, les porte-monnaie et les bijoux, sont clairement en tête du classement; un produit inhabituel (accessoires de téléphones mobiles) s'est glissé entre eux, en raison du volume élevé d'articles retenus dans cette catégorie de produits.

En ce qui concerne la provenance des articles portant atteinte aux DPI arrivant dans l'UE, les volumes montrent la primauté de la Chine, suivie de la Turquie et de Hong Kong (Chine). La Chine est le principal pays de provenance pour la majorité des catégories de produits. En outre, parmi les produits identifiés <sup>(6)</sup> retenus qui portent atteinte aux droits de PI et proviennent de Chine, la catégorie de produits la plus souvent retenue est le matériel d'emballage. Parmi ceux provenant de Turquie, les vêtements dominent, tandis que les articles retenus les plus identifiés provenant de Hong Kong (Chine) sont des étiquettes et des autocollants.

En ce qui concerne les moyens de transport, le nombre le plus élevé de cas de retenue en 2021 a continué d'être enregistré pour des marchandises transportées par la poste et par courrier express. Toutefois, au cours des dernières années, les cas de retenue de marchandises transportées par la poste n'ont cessé de diminuer, tandis que les cas de retenue de marchandises transportées par courrier express ont augmenté. En ce qui concerne le nombre d'articles contrefaits, les retenues dans le trafic maritime et routier représentent toujours la majorité de l'ensemble des articles retenus, tandis qu'une augmentation peut être observée dans les transports aériens, par courrier express et par la poste.

Enfin, en ce qui concerne les types de DPI auxquels les produits retenus ont porté atteinte, les marques (nationales, internationales et/ou de l'Union européenne) restent, de loin, le type le plus enfreint.

Les produits signalés comme retenus aux frontières de l'UE en raison d'atteintes aux droits de PI ne représentent toutefois, au fil des ans, qu'une fraction de l'estimation des produits contrefaits et piratés qui sont entrés sur le marché de l'UE. Par exemple, si l'on compare le volume estimé de ces produits dans les rapports de l'OCDE et de l'EUIPO consacrés au commerce illicite, les produits contrefaits retenus aux frontières de l'UE ne représentaient pas moins de 0,73 % de la valeur

---

<sup>(6)</sup> Les sous-catégories de produits identifiés excluent celle de « autres produits ».

estimée des produits contrefaits franchissant la frontière en 2013, alors qu'en 2016 et 2019, cette valeur représentait respectivement au moins 0,38 % et 0,45 %.

### **Retenues au sein du marché intérieur de l'UE en 2021**

La tendance des produits retenus portant atteinte aux DPI dans le marché intérieur de l'UE a augmenté en 2021 par rapport à l'année précédente. En effet, selon les chiffres communiqués par la police, les douanes et les autorités de surveillance du marché, le nombre de produits portant atteinte aux DPI signalés comme retenus en 2021 (53 millions) était supérieur d'environ 7 millions à celui de 2020 (46 millions), ce qui représente une augmentation annuelle de 16 %. Cette augmentation s'est produite malgré le fait que certaines autorités chargées de faire appliquer la législation dans le marché intérieur qui avaient fourni des chiffres en 2020 ne l'ont pas fait pour 2021, et compte tenu du fait que leurs retenues en 2020 étaient marginales. Malgré cette augmentation du nombre d'articles retenus, la valeur estimée de ces articles (environ 1 253 millions d'EUR) a diminué de 46 millions d'EUR, ce qui représente une diminution annuelle de 3,5 %, en raison du passage du panier des sous-catégories retenues à celles des produits moins chers.

Tant pour le nombre d'articles retenus que pour la valeur estimée, les six principaux États membres représentaient plus de 95 % des retenues totales dans le marché intérieur en 2021. L'Italie a clairement montré la voie, avec près de 62 % en termes de nombre d'articles et plus de 63 % en termes de valeur estimée. La France, les Pays-Bas, l'Espagne et la Hongrie figuraient également parmi les six premiers pays en termes de nombre d'articles et de valeur estimée, tandis que le Portugal et la Grèce ont complété le classement respectivement en termes de nombre d'articles retenus et de valeur estimée.

Dans les cinq principales sous-catégories de produits, la sous-catégorie « Autres produits » a été classée en première position en ce qui concerne le nombre d'articles signalés comme retenus dans le marché intérieur de l'UE, suivie par les sous-catégories « Cigarettes » et « Étiquettes et autocollants », ainsi que, dans une moindre mesure, par les sous-catégories « Vêtements » et « Appareils audio/vidéo ». En ce qui concerne leur valeur estimée, un groupe de quatre sous-catégories (« Textiles », « Vêtements », « Appareils audio/vidéo » et « Chaussures autres que de sport ») a partagé le rôle de premier plan avec des pourcentages totaux similaires, suivi par la sous-catégorie « Cigarettes ».

Enfin, les marques représentent le type de DPI le plus enfreint dans les retenues dans le marché intérieur de l'UE (plus de 93 % des articles retenus). D'autres types de droits ont été enfreints dans le marché intérieur, tels que les droits d'auteur (dans environ 6 % des articles retenus) et les dessins ou modèles (environ 0,7 %).

### **Données globales sur les retenues en 2021: données agrégées aux frontières de l'UE et dans le marché intérieur de l'UE**

Le volume d'articles de contrefaçon retenus et non libérés dans l'UE s'élevait à environ 86 millions d'articles en 2021 <sup>(7)</sup>. Cela montre une augmentation significative de près de 31 % du nombre d'articles signalés comme retenus et non libérés par rapport à 2020 (66 millions d'articles). Environ 62 % d'entre eux ont été retenus dans le marché intérieur et le reste aux frontières de l'UE.

La valeur estimée des articles contrefaits retenus dans l'UE s'élevait à plus de 1,9 milliard d'EUR. Cette valeur représente une diminution d'environ 3 % par rapport à l'année précédente, malgré l'augmentation du nombre d'articles. Cette contradiction correspond à celle de l'image globale des retenues de contrefaçons dans le marché intérieur expliquée précédemment. En 2021, près de 65 % de la valeur totale des articles retenus étaient liés à des retenues dans le marché intérieur, tandis que le reste résultait de retenues aux frontières de l'UE. Ces pourcentages sont conformes à ceux de 2020.

Les 10 États membres ayant enregistré le plus grand nombre de retenues signalées représentaient près de 97 % du volume et plus de 93 % de la valeur estimée des articles. L'Italie a enregistré la part individuelle la plus élevée en volume, avec plus de 39 % des retenues totales, et en valeur estimée, avec plus de 41 %.

Dans l'ensemble, les cinq sous-catégories les plus courantes de produits retenus identifiés, en termes de nombre d'articles retenus dans l'ensemble de l'UE, étaient : « Matériel d'emballage », « Cigarettes », « Étiquettes et autocollants », « Vêtements » et « Jouets ». Ces cinq sous-catégories représentaient plus de 53 % des produits déclarés. En ce qui concerne la valeur estimée des articles

---

(7) Les données sur les retenues globales ne correspondent pas exactement aux données sur les retenues aux frontières de l'UE plus celles sur les retenues dans le marché intérieur de l'UE, car les produits contrefaits retenus aux frontières de l'UE, mais libérés ultérieurement, ne sont pas enregistrés dans les résultats globaux.

déclarés, les plus importantes sous-catégories de produits identifiées étaient : « Vêtements », « Montres », « Appareils audio/vidéo », « Textiles » et « Chaussures autres que de sport ». Ces cinq sous-catégories représentaient près de 54 % de la valeur estimée des retenues signalées en 2021.



*Respect des droits de propriété intellectuelle dans l'UE:  
résultats aux frontières de l'UE et dans le marché intérieur de l'UE en 2021*

